

PRIGNAC ET MARCAMP
85 avenue des Côtes de Bourg
33710 Prignac et Marcamps

DECISION DU MAIRE

Objet : Avenant n°1 au marché « Travaux de rénovation du groupe scolaire » Lot n°1 : VRD

Le Maire de **Prignac et Marcamps**,

- Vu** le code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2322-1 et L.2322-2 ;
- Vu** le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 0 ;
- Vu** la délibération n° 202517 en date du 8 avril 2025 par laquelle il a été accordé délégation de pouvoir au Maire pour agir en son nom pour prendre toute décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres que toute décision concernant leurs avenants ne dépassant pas une augmentation de 10%, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Vu** le marché « Travaux de rénovation du groupe scolaire » Lot n°1
- Vu** le projet d'avenant n°1 au marché « Travaux de rénovation du groupe scolaire » Lot n°1

Considérant la nécessité d'établir un avenant pour la prise en compte des travaux en plus-value et moins-value, nécessaires à la bonne exécution des prestations,

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice considéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer l'avenant n°1 au marché « Travaux de rénovation du groupe scolaire » Lot n°1 avec EUROVIA GIRONDE SAS sis 20 rue Thierry Sabine BP60140 33706 Mérignac Cedex pour la prise en compte des travaux supplémentaires en plus-value et moins-value, nécessaires à la bonne exécution des prestations. Le montant de cet avenant est de 13 599.00 € HT.

ARTICLE 2 :

L'avenant n°1 a pour objet :

MOINS VALUE : 1 100.00 € HT

- Constat Huissier

PLUS VALUE : 14 699.00 € HT

- Dépose des réseaux existants
- Réseau AEP
- Réseau EP
- Réseau EU
-

ARTICLE 3 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

ARTICLE 4 :

La présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de Blaye
- Monsieur le Trésorier payeur de Saint-André de Cubzac,
- A la société titulaire du présent marché..

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 033-213303399-20250711-DM202517-AR



Fait à Prignac et Marcamps,
Le 11 juillet 2025
Le Maire,
Laury Lefevre

